

DOSSIER DE PRESSE INAUGURATION

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

Ecole maternelle Gustave Courbet à Nîmes

Le 7 février 2025 à 9 heures



Contacts :

Mairie de Nîmes,
1 Pl. de l'Hôtel de ville,
30 000 Nîmes
Tel : 04 66 76 70 01
Mail : amelie.bozio@ville-nimes.fr

Agence Régionale de Santé
6 Rue du Mail,
30900 Nîmes
Téléphone : 04 66 76 80 00
Mail : ARS-OC-DD30-

Inspection de l'Ecole Inclusive du Gard,
6 rue du mail,
30 000 Nîmes
Tel : 04 49 05 80 27
Mail : ce.0300010y@ac-montpellier.fr

ARERAM IME Sairigné
16, avenue de la Vaunage
30 620 BERNIS
Tel : 04 66 71 14 16
Mail : ime-sairigne@areram-gard.fr

Le droit à la scolarisation de tous les enfants, sans distinction, et dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile, a été proclamé par **la loi du 11 février 2005** sur **l'égalité des droits** et des **chances**, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le droit à l'éducation est **garanti** à chacun, quelles que soient les différences de situation. D'autre part, **l'obligation d'enseignement scolaire**, professionnel ou supérieur s'applique à **tous**. Les difficultés particulières que rencontrent des enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap ne peuvent avoir pour effet ni de les priver de ce droit ni de faire obstacle au respect de cette obligation.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du **8 juillet 2013** consacre le principe d'inclusion scolaire. Elle permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

La **stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement** (Autisme, Dys, TDAH, TDI) dans ses 6 axes majeurs, s'engage à **adapter** la **scolarité** de la maternelle à l'enseignement supérieur. A ce jour, 410 dispositifs ont été créés, 380 supplémentaires sont projetés dans le plan en cours.

L'ARS, l'Education Nationale, la Mairie de Nîmes et l'ARERAM ont construit, en partenariat, le projet d'une UEMA au sein de l'école Gustave Courbet à Nîmes. L'UEMA de l'école Gustave Courbet devient la quatrième classe de ce type au sein du département. Implantée dans Nîmes, elle permettra aux enfants nîmois de bénéficier de ce dispositif au plus près de chez eux.

L'ARERAM

Une Association ancrée dans l'histoire

L'ARERAM a été créée en 1952 à l'initiative de professionnels chercheurs au Conservatoire National des Arts et Métiers. L'objectif était de créer et de mettre en oeuvre des perspectives de travail pédagogique, psychomoteur et thérapeutique pour des enfants et des adolescents déficients intellectuels qui, à cette époque, n'étaient que très peu pris en charge.

A ce jour, l'ARERAM est ainsi composé :

Un secteur médico-social :

o **Le Pôle Ile-De-France comprenant :**

- L'IMPRO Jean Louis Calvino à Saint Maur des Fossés

- L'IME Suzanne Cordes à Paris
- Le SESSAD Mosaïque à Paris

o **Le Pôle Gard comprenant :**

- L'IME Sairigné à Bernis
- Le SESSAD le Petit Passage à Vauvert avec une Antenne à Bellegarde et une antenne au Grau-du-Roi
- L'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation) sur tout le sud du département Gardois
- L'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) au collège d'Aigues-Mortes
- L'UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme) à Caissargues
- L'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) à Nîmes

Un secteur Handicap et Emploi :

- Le Relais Formation à Pantin
- Id Ergonomie à Pantin
- Le Cap emploi du Val de Marne
- Le Cap emploi de l'Essonne.

Objectif de l'Areram

L'action de l'ARERAM s'adresse à la personne dans sa globalité. Il s'agit là d'un principe de base impliquant que la personne accueillie est au centre de l'activité associative, privilégiant ainsi son autodétermination.

Les dimensions thérapeutiques, pédagogiques, sociales et professionnelles, sont prises en compte dans un accompagnement individuel. Il s'agit de garantir à chacun la possibilité de se construire, de développer ses potentialités, d'exister avec son originalité et par là même d'accéder à son inclusion sociale et/ou professionnelle.

Une Mission

L'ARERAM a pour mission l'accompagnement des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie dans l'objectif de développer leur autonomie et leur inclusion sociale, professionnelle, culturelle et scolaire dans la société par la mise en oeuvre de moyens aussi larges que possible. Cette mission est déclinée, selon des modalités diverses et adaptées aux besoins des personnes accompagnées, par l'ensemble des établissements et structures gérées par l'ARERAM ainsi que par l'ensemble des professionnels salariés, bénévoles et adhérents.

Elle peut concerner les enfants, jeunes adultes ou les adultes en situation de handicap en s'ouvrant à la prise en charge de situations dites complexes allant vers une autonomie progressive exigeant un continuum d'accompagnements ciblés mais aussi les aidants, professionnels ou non (famille, enseignants, tuteurs...).

Des valeurs qui se déclinent dans l'action

La déclinaison concrète de cette mission repose sur différentes valeurs, à la fois en ce qui concerne l'accompagnement et le fonctionnement de l'association.

- **Le soutien à l'inclusion des personnes en situation de handicap**
- **La globalité et la pluridisciplinarité de l'accompagnement**
- **Le respect de l'expression et du consentement de la personne accompagnée**
- **La recherche de la qualité**
- **Une organisation décentralisée reposant sur les professionnels**
- **L'ouverture sur l'extérieur**
- **L'innovation**

L'IME Sairigné, porteur du dispositif UEMA, inscrit fortement, dans son projet de Pôle, **l'inclusion** en milieu scolaire ordinaire des enfants et jeunes accompagnés. Différents dispositifs sont proposés au sein du Pôle Gard de l'ARERAM en partenariat avec l'Education Nationale :

- **EMAS** : Equipe d'Appui Mobile à la Scolarité
- **UEE** : Unité d'Enseignement Externalisé au collège d'Aigues-Mortes
- **UEEA** : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme à l'école Cambourin de Caissargues
- **UEMA** : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme à l'école Courbet de Nîmes

L'UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle

Autisme



L'UEMA est installée au sein de l'école maternelle Gustave Courbet à Nîmes.

Elle a ouvert ses portes le 18 novembre 2024.

La classe accueille au maximum 7 enfants porteurs d'autisme et âgés de 3 à 6 ans. Pour être admis au sein du dispositif, les enfants doivent, au préalable, avoir été orientés par la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Comme les autres élèves, les enfants de la classe sont inscrits à l'école et auprès des services périscolaires de la mairie de Nîmes.

Les locaux :

La Ville de Nîmes a mobilisé ses équipes pour rechercher l'école la plus adaptée pour accueillir l'UEMA, c'est l'école maternelle Gustave Courbet qui répondait au mieux au cahier des charges de cette classe spécifique. Les différents services techniques, coordonnés par le service « Politiques éducatives & Inclusion » ont répondu aux besoins multiples de cette installation.

L'Unité d'Enseignement Externalisée étant une classe élémentaire à part entière, elle bénéficie des moyens financiers, matériels et en personnel (sur le temps périscolaire) mis à disposition des écoles élémentaires par la Ville de Nîmes.

Au sein de l'école maternelle, L'UEMA dispose de 2 salles : une salle de classe et une deuxième pièce permettant l'articulation entre les temps dédiés aux interventions individuelles (thérapeutique, paramédicale) et les temps collectifs avec l'enseignant et l'équipe médico-sociale. Un coin « calme » dédié au repos après le repas, ainsi qu'un coin « répit » sont aménagés dans cette deuxième salle.

La Ville de Nîmes a aménagé les deux salles dédiées en prenant en compte les spécificités du public accueilli : éclairage doux et modulable, peinture neutre peu stimulante, rideaux occultants.

Une porte communicante a été changée pour assurer une bonne isolation phonique. Au vu du public accueilli, des aménagements permettent une ambiance lumineuse, sonore et technique la plus adaptée possible aux besoins sensoriels spécifiques des élèves.

La Ville de Nîmes a pris en charge les équipements de bureau permettent de créer les différents espaces nécessaires notamment : bureaux individuels, meubles à tiroirs pour travailler l'autonomie (ABA), claustras, séparations et différenciation des espaces.

Les élèves bénéficient de la restauration scolaire proposée à l'école Gustave Courbet. Ils partagent le temps du repas et des récréations avec les autres enfants accueillis dans l'école maternelle.



L'équipe professionnelle :

Les élèves de l'UEMA sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire pour répondre à leurs besoins pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques. Elle est ainsi composée :

- Une enseignante spécialisée
- Deux éducatrices spécialisées
- Une accompagnante éducative et sociale
- Une neuropsychologue
- Une psychomotricienne

Le médecin du SESSAD de l'ARERAM suit également les élèves de l'UEMA.

Le transport des enfants est assuré par l'établissement médico-social ou par les familles lorsque cela leur est possible. Les échanges avec les familles sont ainsi favorisés.

Les objectifs du dispositif :

Les objectifs pédagogiques et éducatifs sont identiques à ceux attendus en école maternelle :

- S'approprier le langage et découvrir l'écrit

- Devenir élève
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer

Le fonctionnement de l'UEMA :

Les élèves sont accueillis à la journée et déjeunent à la cantine. Ils peuvent également bénéficier de l'accueil périscolaire, accompagnés par l'équipe médico-sociale.

L'inclusion des enfants de l'UEMA au sein des autres classes maternelles est travaillée dès que possible.

Les temps de récréation sont partagés ainsi que les activités communes proposées dans l'école.

Chaque élève a un emploi du temps personnel avec des temps pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques identifiés.

Les apprentissages sont proposés avec des outils adaptés : pictogrammes, séquençage, Communication Alternative Augmentée, méthode ABA, TEACCH ...

Les partenaires financiers :

Ce dispositif a vu le jour grâce au financement de plusieurs acteurs :

- L'ARS dont les crédits ont été alloués dans le cadre du plan des 50 000 solutions.
- La Ville de Nîmes pour une mise à disposition des locaux et mise en conformité avec installation et achat de matériel spécifique. La Ville de Nîmes a également doté l'école des participations par élève et pour la création d'une classe dans sa Ville.
- L'Education Nationale a créé un poste d'enseignant spécifique et le dispositif est géré par l'établissement.